

Les associations contre le Plan d'exposition au bruit de l'aéroport

Environnement. Bruit et pollution : l'aéroport de Bron cause des nuisances de plus en plus importantes. Les associations demandent la stabilisation du trafic mais aussi le retrait de la zone D.

« On peut compter les hublots tellement les avions sont proches. Nous sommes dans le couloir des avions, et c'est très pénible. Tous les matins, ils font vibrer mes vitres. Et le soir, je ne peux pas écouter la télé avant 20 heures. Pour préserver notre confort, j'ai dû nous calfeutrer et mettre du double vitrage.

« Dans les jardins, les arbres sont noirs »

Mais le bruit nous agresse et nous stresse en permanence », affirme Claude Tortel, président de Vaulx La Côte. A ses côtés, Karima Sadouk, vice-présidente de l'association, approuve : « Les avions sont en

phase d'atterrissage et de décollage. Le premier problème, c'est le bruit. Mais c'est aussi la pollution aérienne. Dans les jardins, les arbres sont noirs, et ça sent le kérosène ! ». Depuis cinq ans, ces nuisances sont de plus en plus importantes, particulièrement à Vaulx-en-Velin. Une enquête publique est en cours jusqu'au 7 octobre, pour modifier le Plan d'exposition au Bruit (PEB) de l'aéroport de Bron.

Des hypothèses de trafic ahurissantes

Autant dire que les associations ⁽¹⁾ ont bondi quand elles ont lu sur le document officiel que ce nouveau PEB tient compte d'hypothèses de trafic ahurissantes : 120 000 en 2030, contre 70 000 aujourd'hui. « C'est clairement noté.

Et le pire c'est qu'ils envisagent surtout une augmentation de l'aviation d'affaires, qui pourrait passer de 7 000 à 18 000. Il y a une véritable volonté de faire de Bron un aéroport d'affaires. Et ce sont les avions d'affaires qui nous apportent le plus de nuisances ! », déclare Stéphane Bertin, président de l'association AVVV (Association Vaulx-en-Velin Village), qui considère que Vaulx-en-Velin « est la ville la plus impactée par les trafics les plus bruyants ».

« On vit dans la crainte qu'un avion s'écrase. C'est un non-sens de développer un aéroport dans une zone aussi habitée ! », poursuit Mme Sadouk.

Zone D : logements à l'isolation renforcée

Le nouveau Plan d'exposition au bruit définit de nouvelles zones de protection, avec la création d'une zone D. Cette nouvelle zone D couvre 95 % du quartier de la Soie, 70 % du Pont des Planches et du Cen-



■ Stéphane Bertin et Claude Tortel ont mis en ligne une pétition signée hier soir par 130 personnes. Photo Laurence Loison

tre-Ville, et 20 % du Village. Elle impose une isolation renforcée des logements, et une obligation d'informer les futurs locataires et futurs propriétaires sur les nuisances. Selon leurs estimations, environ 50 000 personnes seraient concernées par cette zone D, à Vaulx-en-Velin, mais aussi à Décines et Bron.

« Cette isolation renforcée, cela représente un surcoût de construction de 20 à 30 %. Le dossier ne prévoit aucune mesure compensatoire », regrette Stéphane Bertin.

Les 10 associations signataires refusent évidemment toute augmentation de trafic. De façon plus surprenante, elles demandent aussi le retrait de la zone D : « Avec cette zone D, on n'aura pas moins d'avions, mais on aura plus de difficultés

à vendre ou louer nos logements. Pour nous, cela veut dire une décote », explique Mme Sadouk.

Si la zone D devait être créée, les associations demandent des aides publiques pour tous les logements : anciens, récents, futurs... ■

Laurence Loison

⁽¹⁾ 10 associations signataires : AVVV, Vaulx La Côte, Au fil de la Rize, Vaulx Carré de Soie, les riverains du BUE, Comité des locataires TEK, Conseil syndical parc multimodal, Comité de locataire Les Broses, Conseil syndical Organdi, Conseil syndical le Satin. L'enquête publique s'achève le 7 octobre : tous les habitants peuvent y participer en se rendant en mairie. Les associations ont mis en ligne une pétition accessible sur le site <http://www.avvv.fr>. 130 personnes l'avaient signé hier soir.



Enquête publique : avis négatif pour la Ville

L'enquête publique s'achève le 7 octobre, et tous les habitants peuvent encore y participer. Lors du prochain conseil municipal, le 9 octobre, la Ville donnera un avis défavorable.

« C'est un non-sens de développer l'aéroport dans l'agglomération. La logique de développement urbain va contre le développement de l'aéroport. On développe l'aviati-

on d'affaires. Mais les patrons qui viennent faire des affaires peuvent tout aussi bien atterrir à Satolas et prendre le Rhonex-press », affirme le maire, Bernard Genin (FG). En revanche, contrairement aux associations signataires, il est favorable à la mise en place d'un périmètre de protection en zone D. « Il y a des nuisances, il faut des mesures de protection », dit-il.

Un recours contre tous les permis de construire

Les associations signataires de la pétition ont déposé un recours amiable contre tous les permis de construire déposés cet été dans la future zone D, soit 16 permis de construire, qui concernent un millier de logements.

Effectivement, tant que l'arrêté préfectoral sur la zone D n'est pas signé, les constructeurs n'ont pas à respecter ces nouvelles normes.

« Quand les nouvelles normes d'isolation

seront obligatoires, ces programmes immobiliers n'y seront pas conformes. Cela fait deux ans que l'enquête publique a été lancée, rien n'a vraiment avancé. On sait qu'on construit des logements en ce moment qui ne seront plus aux normes dans quelques mois. C'est aberrant ! Les nouveaux propriétaires craignent une décote, d'autant plus qu'ils seront obligés de prévenir de futurs acquéreurs qu'ils sont dans une zone de nuisances », affirme M. Bertin.